



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2007/4/Add.1
19 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Treizième session

Bali, 3-14 décembre 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport des cofacilitateurs du dialogue pour une action concertée

à long terme destinée à permettre de faire face aux changements

climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

Rapport des cofacilitateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

Note des cofacilitateurs *

Additif

Résumé

La Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.11, a décidé d'engager un dialogue, sans préjudice d'éventuels négociations, engagements, processus, cadre d'action ou mandat futurs au titre de la Convention, afin d'échanger des données d'expérience et d'analyser des stratégies pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques.

Suite à cette décision de la Conférence des Parties, le secrétariat a organisé en 2006 et 2007 quatre ateliers au titre du dialogue que M. Howard Bamsey (Australie) et M^{me} Sandea De Wet (Afrique du Sud) se sont attachés à faciliter.

La Conférence des Parties a prié les deux cofacilitateurs de rendre compte du dialogue ainsi que des informations et des divers points de vue présentés par les Parties à ses douzième et treizième sessions. Le présent document correspond à la seconde partie du rapport définitif des cofacilitateurs sur les échanges de vues qui se sont déroulés dans le cadre du dialogue. On y trouvera des renseignements concernant l'organisation des ateliers ainsi que des détails sur les informations et les divers points de vue présentés durant le dialogue. Y sont également reprises les informations fournies par les participants sur les questions générales et intersectorielles.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates du quatrième atelier organisé dans le cadre du dialogue.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	3
II. ORGANISATION D'ATELIERS DANS LE CADRE DU DIALOGUE POUR UNE ACTION CONCERTÉE À LONG TERME DESTINÉE À PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR UN RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION.....	5 – 10	3
III. PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SELON UNE DÉMARCHE DURABLE	11 – 22	6
A. Politiques et mesures de développement durable	15 – 19	8
B. Réduction des émissions résultant du déboisement.....	20 – 22	9
IV. MESURES D'ADAPTATION	23 – 36	10
V. PLEINE RÉALISATION DU POTENTIEL QU'OFFRENT LES TECHNOLOGIES	37 – 57	14
VI. PLEINE RÉALISATION DU POTENTIEL QU'OFFRENT LES MÉCANISMES FONDÉS SUR LE MARCHÉ.....	58 – 68	20
VII. QUESTIONS GÉNÉRALES ET INTERSECTORIELLES.....	69 – 93	22
A. Vision commune et objectifs à long terme	69 – 72	22
B. Aspects économiques du changement climatique	73 – 80	24
C. Investissement et flux financiers	81 – 93	29

I. Introduction

1. Le rapport des cofacilitateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue) comprend deux parties. La première (document FCCC/CP/2007/4) contient les observations des cofacilitateurs sur les échanges de vues concernant les éléments et démarches essentiels et la façon dont il serait possible de les combiner pour organiser une riposte efficace au niveau mondial face aux changements climatiques. Elle rend compte également des solutions offertes aux Parties sur le point de savoir comment procéder pour poursuivre leurs délibérations au-delà de la treizième session de la Conférence des Parties.
2. La seconde partie du rapport figure dans le présent document. Elle contient des informations relatives à l'organisation des ateliers qui se sont tenus dans le cadre du Dialogue et un compte rendu des renseignements fournis et des vues exprimées. Comme il fallait les présenter sous une forme succincte et simplifiée, on s'y est employé en procédant autant que possible de manière équilibrée. Les opinions sont reproduites ici telles qu'elles ont été exprimées par les conférenciers, les participants et les observateurs. Des indications plus complètes peuvent être obtenues en consultant les documents de travail du Dialogue, les versions électroniques des exposés et la retransmission sur le Web des échanges¹. On n'a pas essayé de faire la synthèse des questions abordées ni de formuler des observations sur les relations existant entre elles.
3. Le document s'articule autour des quatre thèmes du Dialogue, à savoir:
 - a) La promotion des objectifs de développement selon une démarche durable;
 - b) Les mesures d'adaptation;
 - c) La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies;
 - d) La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché.
4. Il y est également rendu compte des vues des Parties sur des questions générales et intersectorielles, telles que les aspects économiques des changements climatiques et les questions financières.

II. Organisation d'ateliers dans le cadre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

5. À sa onzième session, la Conférence des Parties a décidé que le Dialogue serait conduit sous son autorité dans le cadre de quatre ateliers au maximum, ouverts à toutes les Parties et organisés par le secrétariat (décision 1/CP.11). En application de cette décision, le secrétariat a organisé quatre ateliers en 2006 et 2007. Les dates, le lieu et le thème de chaque atelier sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.
6. Des représentants des Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont participé à tous les ateliers organisés dans le cadre du Dialogue. Lors du premier atelier, les participants ont engagé un débat initial sur les quatre thèmes du Dialogue énumérés au paragraphe 2 ci-dessus et ont commencé à analyser des approches stratégiques visant à faire face aux changements climatiques. Lors des deuxième et

¹ <http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/3668.php>.

troisième ateliers, les discussions ont porté principalement sur des actions concrètes en rapport avec les quatre thèmes du Dialogue, ainsi que sur les mesures efficaces et appropriées à prendre à l'échelon national et international pour faire face aux changements climatiques. Le quatrième atelier a offert une occasion d'échanger des vues sur les éléments essentiels d'une riposte efficace aux changements climatiques, des questions générales et intersectorielles, notamment le financement, et des propositions relatives à des mesures, des activités et des démarches complémentaires.

Dates, lieu et thèmes des quatre ateliers organisés dans le cadre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

Dates, lieu	Thèmes
<p>Premier atelier 15 et 16 mai 2006, Bonn (Allemagne)</p>	<p>a) Échange de données d'expérience et analyse des approches stratégiques relatives à l'action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques dans les quatre domaines thématiques ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion des objectifs de développement selon une démarche durable; - Les mesures d'adaptation; - La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies; - La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché. <p>b) Échange de vues, d'informations et d'idées sur des mesures, des activités et des approches visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les Parties à continuer de mettre au point, à l'échelon national et international, des mesures efficaces et appropriées pour faire face aux changements climatiques; - Promouvoir la recherche, le développement et la mise en place de technologies et d'infrastructures plus propres, ainsi que l'investissement dans ces domaines; - Appuyer et faciliter l'exécution des projets proposés par les pays en développement en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter; - Promouvoir l'accès des pays en développement à des technologies plus propres sans incidence sur le climat et à des technologies d'adaptation par la mise en place de conditions propices ainsi que de mesures et de programmes concrets.

Dates, lieu	Thèmes
<p>Deuxième atelier 15 et 16 novembre 2006, Nairobi (Kenya)</p>	<p>a) Promotion des objectifs de développement selon une démarche durable;</p> <p>b) Pleine exploitation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché;</p> <p>c) Actions concrètes visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les Parties à continuer de mettre au point, à l'échelon national et international, des mesures efficaces et appropriées pour faire face aux changements climatiques; - Appuyer et favoriser la mise en œuvre de nouvelles mesures visant à faire face aux changements climatiques dans le contexte du développement durable; - Exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché.
<p>Troisième atelier 16 et 17 mai 2007, Bonn (Allemagne)</p>	<p>a) Mesures d'adaptation;</p> <p>b) Pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies;</p> <p>c) Actions concrètes visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un appui aux pays, en particulier aux pays en développement, pour leur permettre de faire face aux changements climatiques et de s'y adapter; - Promouvoir la recherche, le développement et la mise en place de technologies et d'infrastructures plus propres, ainsi que l'investissement dans ces domaines; - Promouvoir l'accès des pays en développement à des technologies plus propres sans incidence sur le climat et à des technologies d'adaptation.
<p>Quatrième atelier 27-29 août 2007, Vienne (Autriche)</p>	<p>a) Questions générales et intersectorielles, notamment le financement;</p> <p>b) Propositions relatives à des mesures, activités et démarches complémentaires.</p>

7. Certains participants ayant présenté leurs opinions et leurs idées par écrit, le secrétariat les a diffusées sous la forme de documents de travail. Au total, 37 documents de travail ont été mis à la disposition des participants. Des experts gouvernementaux et des représentants des milieux d'affaires, d'organisations non gouvernementales (ONG) ayant le statut d'observateur, d'organismes des Nations Unies et d'initiatives extérieures au processus découlant de la Convention ont eu l'occasion de faire part de leurs opinions et de leur expérience par des exposés et des interventions ciblées. Les programmes des ateliers, les notes des cofacilitateurs du Dialogue, les documents de travail contenant les vues des Parties, les exposés présentés durant chaque atelier ainsi que d'autres informations utiles sont disponibles sur le site Web de la Convention.

8. La Conférence des Parties avait décidé que le dialogue reposerait sur les meilleures informations scientifiques, techniques, sociales et économiques disponibles. Celles-ci ont fait l'objet d'interventions ciblées. En particulier, les résultats du rapport Stern sur les conséquences économiques des changements

climatiques² et les principales conclusions des contributions du groupe de travail au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont été présentés aux deuxième et troisième ateliers, respectivement.

9. Le Dialogue a fourni une occasion exceptionnelle de renforcer la confiance entre les gouvernements dans le cadre d'un échange d'expériences informel et ouvert, qui n'était soumis à aucune des contraintes d'un processus de négociation officiel. Ce caractère informel a permis des discussions stimulantes, intéressantes et ouvertes, sur les diverses questions à traiter en vue de la mise au point d'approches stratégiques des changements climatiques.

10. Tous les participants ont fourni des informations de qualité et contribué activement aux débats. Les gouvernements ont pris en considération les différentes idées présentées dans le cadre du Dialogue en approfondissant leur réflexion par des communications et des exposés. Les représentants d'entreprises et d'ONG ont manifesté un vif intérêt pour le Dialogue et ont également apporté des contributions utiles.

III. Promotion des objectifs de développement selon une démarche durable

11. Plusieurs participants ont déclaré que des changements climatiques avaient déjà lieu et que leurs effets étaient visibles partout dans le monde. On a fait remarquer que la région de l'Arctique était également touchée et que la fonte de la calotte glaciaire s'accélérait au Groenland. D'autres participants ont fait état de l'Afrique, où la variabilité du climat et les changements climatiques se traduisent par une raréfaction des ressources alimentaires, une pression sur les ressources en eau et un impact négatif sur la production d'hydroélectricité, l'accélération de la désertification, des incidences néfastes sur le tourisme et les parcs nationaux, une dégradation de la santé humaine due à l'augmentation du nombre de cas de malaria et de VIH/sida, et l'intensification des conflits concernant les ressources. Un participant a signalé que les effets combinés de la sécheresse accrue et des changements climatiques pourraient déstabiliser les champs de dunes du Kalahari et les mettre en mouvement sous l'effet du vent, ce qui nuirait gravement aux moyens de subsistance des populations locales. Des participants de plusieurs petits États insulaires en développement ont décrit certains des problèmes liés à l'intensité croissante des cyclones et aux sécheresses plus fréquentes ainsi qu'à la hausse du niveau des mers, qui a obligé, dans certains cas, à déplacer des communautés et des villages.

12. Force est de constater que les changements climatiques nuisent au développement durable dans diverses régions du monde. Le développement a été considéré par tous les participants comme une priorité absolue et comme le point de départ de toute riposte future aux changements climatiques. Il a été reconnu que, pour agir efficacement contre les modifications du climat, il fallait inscrire cette action dans le cadre du développement durable, en privilégiant les synergies susceptibles d'avoir des effets positifs tant à long qu'à court terme et à l'échelle tant locale que mondiale. Cela étant, il a été noté que la mise en œuvre d'activités d'atténuation et d'adaptation devait pleinement cadrer avec les efforts de développement et des modes de croissance durable. Les possibilités offertes par les technologies et par les marchés pourraient contribuer à dissocier le développement économique de l'augmentation des émissions. L'encadré 1 présente des exemples de problèmes à régler et de possibilités à exploiter pour faire face aux changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable dans deux pays en développement.

13. Pour les pays en développement, et surtout pour les plus petits, les moins avancés et les plus vulnérables d'entre eux, une coopération internationale concrète et efficace (concernant notamment des

² Stern N. 2007. *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge: Cambridge University Press.

objectifs essentiels de développement tels que la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie) s'avère nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable. Certains participants ont estimé que les actions concertées de politique internationale passaient par une coopération plus étroite entre les organisations internationales et les organismes et conventions des Nations Unies, notamment les trois Conventions de Rio (la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification). Plusieurs participants ont préconisé un renforcement de la coopération et des initiatives bilatérales, notamment des partenariats public-privé, en vue de mettre des ressources financières à la disposition des pays qui en ont le plus besoin.

14. Diverses démarches tendant à parvenir à un développement durable ont été suggérées. Celles-ci consistaient notamment à élaborer un programme de travail relatif au développement durable, à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures de développement durable, à intégrer des modes de vie et de consommation durables, à privilégier des objectifs présentant des avantages multiples, tels que la sécurité énergétique, la lutte contre la pollution, le développement économique et la réduction de la pauvreté, et à mettre au point des programmes éducatifs consacrés au développement durable et aux changements climatiques.

Encadré 1. Moyens de faire face aux changements climatiques et de poursuivre des objectifs de développement durable dans les pays en développement: les exemples de la Chine et de la Grenade

Parmi les principaux problèmes auxquels se heurte la Chine, il convient de mentionner de larges écarts de température d'une saison à l'autre et entre les différentes régions du pays, des pertes économiques croissantes dues aux intempéries, une population très nombreuse et de fortes pressions dans le secteur de l'emploi, le faible niveau de développement économique et un approvisionnement énergétique dominé par le charbon. Pour atténuer les changements climatiques, la Chine s'efforce notamment d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement durable, d'adopter tout un éventail de politiques et de mesures d'atténuation, d'améliorer l'efficacité énergétique et de faire des économies d'énergie, de mettre au point des énergies à faible émission de carbone et des énergies renouvelables, d'améliorer la structure énergétique au niveau national et de mettre en œuvre des programmes de reboisement.

Un des principes directeurs des politiques et des mesures de la Chine en matière d'atténuation des changements climatiques consiste à faire face aux modifications du climat dans le cadre du développement durable. Les principaux objectifs du développement durable fixés dans le onzième plan quinquennal de la Chine sont: une réduction de l'ordre de 20 % de l'intensité énergétique; une diminution de 10 % des émissions de tous les principaux polluants; et une augmentation de 20 % du couvert forestier. La Chine prévoit de promouvoir des projets essentiels d'économies d'énergie et de déployer des efforts dans d'autres domaines, qu'il s'agisse de développer l'hydroélectricité tout en protégeant l'environnement, de promouvoir l'énergie nucléaire, d'optimiser l'énergie thermique, d'encourager l'utilisation du méthane provenant de couches de charbon, de promouvoir la bioénergie, de développer et d'exploiter l'énergie éolienne, solaire, géothermique et marémotrice, de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur agricole ou de renforcer les puits de carbone.

La Grenade, un des plus petits pays du monde, se caractérise par un taux de pauvreté élevé, une forte dépendance à l'égard du tourisme et de l'agriculture et un lourd endettement extérieur. Son économie est très sensible aux chocs extérieurs, tels que les attentats terroristes du 11 septembre 2001 qui ont porté atteinte au tourisme, ou à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que le cyclone Ivan en 2004.

La Grenade est vulnérable aux effets des changements climatiques, notamment la fréquence accrue des cyclones, l'élévation du niveau des mers, une hausse des températures qui affecte le rendement des cultures, des pénuries d'eau durant la saison sèche et une incidence accrue de la dengue. Ainsi qu'il ressort de récentes études d'impact, une hausse de 1 mètre du niveau de la mer aurait pour effet d'endommager ou de détruire 80 % des infrastructures touristiques essentielles de l'île. En matière d'infrastructures la solution du retrait n'est pas envisageable à la Grenade, dont le relief se caractérise par une étroite plaine côtière bordée de collines escarpées.

Quoique émettant peu de gaz à effet de serre, la Grenade s'est engagée à réduire ses émissions. La mise en œuvre de mesures au niveau national dans ce domaine a néanmoins été entravée par le manque de ressources. La Grenade est un pays trop petit pour attirer des projets au titre du mécanisme pour un développement propre, elle n'a guère accès à d'autres formes de financement et il lui est difficile de se procurer les technologies nécessaires. Plusieurs pays lui ont fourni un appui en vue de remédier aux effets du cyclone Ivan, bien que les promesses d'assistance aient été plus nombreuses que les contributions effectives.

A. Politiques et mesures de développement durable

15. L'Afrique du Sud³ a présenté une proposition relative à la mise en œuvre de politiques et de mesures de développement durable permettant d'exploiter efficacement les possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Dans le cadre des négociations multilatérales engagées au titre de la Convention, de telles politiques et mesures déboucheraient sur une plus large reconnaissance des initiatives prises par les pays en développement.

16. Les politiques et mesures de développement durable seraient fondées sur les engagements prévus pour les pays en développement dans la Convention, notamment à l'alinéa *b* du paragraphe 1 de l'article 4 en vertu duquel toutes les Parties doivent établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et, le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre. Elles cadreraient également avec l'article 10 du Protocole, qui réaffirme les engagements découlant de la Convention et vise à progresser dans leur exécution afin de parvenir à un développement durable.

17. Selon cette proposition, les politiques et mesures de développement durable auraient pour but de stimuler les activités relatives aux changements climatiques dans les pays en développement et s'intégreraient dans une approche globale consistant à engager des actions puis à en adapter les modalités en fonction des leçons retenues et de l'expérience acquise. L'avantage connexe d'un développement local plus durable serait pour les pays en développement une incitation majeure. La modification des modes de développement contribue de manière significative à l'atténuation des changements climatiques: des politiques et mesures de développement durable peuvent donc constituer un élément important du passage

³ Voir le document de travail 18 (2006) du Dialogue à l'adresse suivante:

<http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/3759.php>.

à un régime équitable et approprié dans le secteur du climat. Cependant, elles ne suffiront pas à elles seules à relever les défis du climat et devront être associées à d'autres approches stratégiques.

18. Pour mettre en œuvre des politiques et des mesures de développement durable dans le cadre de la Convention, il faudrait notamment: définir ce qui peut être considéré comme une politique ou une mesure de développement durable aux fins de la Convention; mettre au point un processus adéquat d'engagements correspondants (par exemple, une liste de pays figurant dans une annexe ou un registre de politiques et de programmes que les pays s'engagent à mettre en œuvre); élaborer des méthodes permettant de quantifier les avantages que de telles politiques et mesures procurent pour le développement durable local et les bénéfices accessoires obtenus par synergie au niveau mondial; créer des systèmes de mesure permettant de comparer les «cobénéfices» de politiques et de mesures de développement durable pour le climat avec ceux d'autres approches; et mettre au point des procédures ou des mécanismes de comptabilisation, d'établissement de rapports et d'examen.

19. La mise en œuvre efficace de politiques et de mesures de développement durable dépend des moyens de financement disponibles aux niveaux national et international, provenant tant de sources dont les activités sont liées au climat que d'autres sources. Vu que ces politiques et mesures visent à promouvoir le développement local, il faudrait en principe mobiliser l'investissement intérieur. Cela étant, les pays en développement seraient en droit de faire appel aux sources internationales de financement des activités d'adaptation et d'atténuation. Les actions nationales devraient être conçues de manière à associer un large éventail de parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et mesures de développement durable.

B. Réduction des émissions résultant du déboisement

20. La réduction des émissions résultant du déboisement (qui, selon le quatrième rapport d'évaluation, contribue notablement aux émissions de gaz à effet de serre) a été fréquemment mentionnée comme un élément particulièrement important dans l'optique d'une riposte efficace aux changements climatiques. Cette question est actuellement examinée dans le cadre du processus découlant de la Convention⁴: les débats ont porté principalement sur les moyens de mettre en place un mécanisme au titre de la Convention visant à inciter les pays en développement à réduire les émissions dues au déboisement. Parmi les mesures d'incitation envisagées, il convient de mentionner l'octroi de ressources financières nouvelles et supplémentaires, le transfert de technologies et des moyens de renforcer les capacités et d'améliorer les capacités endogènes.

21. Dans le cadre du Dialogue, le Brésil a présenté une proposition relative à cette question⁵, dont le principal objectif est d'élaborer, au titre du processus découlant de la Convention, un mécanisme prévoyant des mesures d'incitation positive en vue de la réduction volontaire des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement par rapport à un taux d'émission national de référence. Ce taux de référence serait établi (et périodiquement actualisé) sur la base des taux moyens de déboisement enregistrés durant une période donnée et en prenant en considération le stock moyen de carbone contenu dans la biomasse par unité de surface pour tel ou tel type de biome ou de végétation.

⁴ La réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement a été inscrite à l'ordre du jour de la onzième session de la Conférence des Parties à la demande de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Costa Rica, avec l'appui de huit autres Parties.

⁵ Voir le document de travail 21 (2006) du Dialogue à l'adresse suivante:
<http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/3759.php>.

22. Ce système de mesures d'incitation serait fondé sur une méthodologie transparente, cohérente et scientifique. Compte tenu des obligations qui leur incombent au titre de la Convention, les pays développés fourniraient des ressources nouvelles et supplémentaires aux pays en développement, qui seraient tenus du même coup de prouver qu'ils ont réellement réduit leurs émissions.

IV. Mesures d'adaptation

23. L'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques est devenue une priorité absolue dans les efforts entrepris au niveau mondial pour y faire face. Eu égard aux conclusions du quatrième rapport d'évaluation, plusieurs participants ont souscrit à l'opinion selon laquelle, indépendamment des initiatives mondiales en matière d'atténuation, l'adaptation aux changements climatiques est et restera à l'avenir essentielle pour tous les pays. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement. Or, ce sont ces pays qui ont le moins contribué à ce problème. Les effets des changements climatiques menacent directement la survie des communautés les plus vulnérables, qu'il s'agisse des conséquences dévastatrices de phénomènes soudains sur les établissements humains et les infrastructures, ou des effets à plus long terme sur des secteurs essentiels à leurs moyens de subsistance (zones côtières, ressources en eau, agriculture et sécurité alimentaire, santé, etc.).

24. Même si certaines mesures d'adaptation sont déjà en passe d'être adoptées face aux changements actuels et prévus, plusieurs participants ont fait état de toutes sortes de risques qui nécessiteront une planification et des mesures complémentaires en la matière. Force est de constater que les capacités d'adaptation diffèrent d'une société et d'un pays à l'autre, tout comme elles varient au sein des sociétés et des pays, et que des limites et des obstacles substantiels à l'adaptation subsistent encore, même dans les pays développés, comme en témoigne la canicule survenue en 2003 en Europe. Certains participants ont attiré l'attention sur le risque qu'il y aurait à privilégier l'atténuation et la répartition de la charge au détriment de mesures d'adaptation, qui s'avèrent cruciales pour la plupart des PMA. Un participant a fait valoir que des actions axées à la fois sur l'atténuation et l'adaptation pourraient avoir un effet net moindre que des politiques distinctes menées dans chacun de ces domaines.

25. Plusieurs participants ont estimé qu'une évaluation et une hiérarchisation rigoureuses des besoins d'adaptation pourraient contribuer à remédier à la méconnaissance de ces besoins et à éviter les erreurs d'adaptation. Ce type d'évaluation pourrait aider les pays à étoffer à la fois les informations dont ils disposent et les politiques et dispositifs nécessaires pour recenser les secteurs les plus touchés et les mesures d'adaptation voulues au niveau national, voire infranational. Des participants ont insisté sur le fait que les connaissances traditionnelles pouvaient compléter les sources scientifiques de savoir et être plus largement mises à profit dans les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. En dépit des incertitudes qui persistent dans les processus de modélisation et d'évaluation, la plupart des participants ont souligné que les informations disponibles étaient suffisantes pour lancer d'emblée des initiatives concrètes en matière d'adaptation.

26. Il a été largement reconnu que l'adaptation ne se produisait pas isolément mais qu'elle devait être envisagée dans le contexte plus large du développement durable. Dans les échanges de vues concernant le meilleur moyen d'intégrer les actions à entreprendre face aux effets néfastes des changements climatiques dans les plans nationaux relatifs au développement durable, il a été question de priorités telles que la réduction de la pauvreté, la sécurité nationale, l'éducation, la santé, les ressources en eau et la sécurité alimentaire. Selon un des avis exprimés, les gouvernements devraient, au niveau national, mettre en place un environnement permettant d'associer toutes les parties prenantes, dans le cadre de démarches participatives, à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation, et élaborer des politiques de développement en prenant dûment en considération les changements climatiques. Divers exemples d'activités d'adaptation susceptibles de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience aux changements climatiques ont été mentionnés, notamment des mesures indirectes telles que la préservation

des mangroves et des coraux et la réduction des contraintes autres que climatiques telles que la pollution provenant de sources terrestres.

27. Le processus d'intégration pourrait faire l'objet de différentes approches. Certains participants ont préconisé par exemple une démarche globale, dans laquelle l'adaptation s'inscrit dans un processus plus large de développement, tandis que d'autres ont estimé préférable de mener les actions d'adaptation de manière séparée si, par exemple, des stratégies d'adaptation sectorielles devaient être adoptées.

Encadré 2. Liens entre l'atténuation et l'adaptation, d'après les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Une politique efficace relative au climat, visant à réduire les risques que les changements climatiques présentent pour les systèmes naturels et humains, comprend un éventail de mesures d'adaptation et d'atténuation. Les efforts d'atténuation même les plus rigoureux ne pourront empêcher que les effets des changements climatiques se fassent sentir au cours des prochaines décennies, ce qui rend l'adaptation inévitable. Cependant, sans action d'atténuation, il est probable que les changements climatiques atteindront un niveau tel que l'adaptation sera impossible pour certains systèmes naturels, tandis que pour la plupart des systèmes humains elle entraînerait des coûts sociaux et économiques élevés.

Le fait de créer des synergies entre l'adaptation et l'atténuation peut améliorer le rapport coût/efficacité des mesures prises et les rendre plus attrayantes pour les parties prenantes, notamment pour d'éventuels organismes de financement. L'analyse des liens entre l'adaptation et l'atténuation peut faire apparaître des moyens de promouvoir une mise en œuvre efficace des mesures correspondantes, appliquées de concert. Les possibilités de synergie sont plus grandes dans certains secteurs (par exemple, l'agriculture et l'exploitation forestière, la construction et l'infrastructure urbaine) que dans d'autres (par exemple, les systèmes côtiers, l'énergie et la santé).

Il n'est pas encore possible de déterminer si l'investissement dans des mesures d'adaptation permettrait de gagner du temps en matière d'atténuation. Les solutions propres à l'adaptation et à l'atténuation opèrent suivant des échelles spatiales, temporelles et institutionnelles distinctes et font intervenir des parties prenantes différentes, qui ont des intérêts, des convictions, des systèmes de valeurs et des droits de propriété dissemblables. Toute décision quant au «dosage» optimal des mesures d'adaptation et d'atténuation nécessiterait un examen minutieux des effets potentiels de telles mesures sur les conditions de vie des populations de par le monde.

Les capacités des populations de s'adapter aux changements climatiques et de les atténuer obéissent à des facteurs similaires. Renforcer l'aptitude d'une société à répondre aux changements climatiques par le biais du développement durable est une manière de promouvoir tant l'adaptation que l'atténuation, ce qui faciliterait la mise en œuvre efficace de ces deux options, ainsi que leur intégration dans la planification et le développement par secteur.

28. Certains participants ont fait remarquer qu'il n'y a actuellement aucun dispositif prévoyant des incitations ou des crédits en faveur d'activités consacrées exclusivement à l'adaptation aux changements climatiques, ni de mesures tendant à empêcher les erreurs d'adaptation, alors que l'atténuation fait au contraire l'objet de mesures d'incitation réglementaires et fiscales. On a constaté avec inquiétude que les ressources disponibles pour appuyer les activités d'adaptation étaient insuffisantes. Plusieurs participants ont expressément fait état des trois sources de financement actuellement administrées dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM): à savoir la Caisse du FEM et sa priorité stratégique

«Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation», le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés.

29. Il a été largement reconnu que l'on n'avait guère d'expérience de l'utilisation de mécanismes fondés sur le marché pour promouvoir les activités d'adaptation. Certains participants ont mentionné le Fonds pour l'adaptation mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto en tant qu'exemple d'instrument intéressant le financement de projets relatifs au carbone et ont jugé peu probable que, durant la première période d'engagement, le Fonds permette l'exécution de nombreux projets d'adaptation.

Encadré 3. Mesures d'adaptation: les perspectives de trois pays en développement

L'**Inde** a adopté des décisions de politique générale visant à renforcer les capacités d'adaptation des secteurs et des groupes de population les plus vulnérables du pays. Cependant, il s'agit surtout, en l'occurrence, de promouvoir des moyens de subsistance durables et de réduire la pauvreté plutôt que d'appuyer l'adaptation aux changements climatiques. L'objectif essentiel consistant à nourrir plus d'un milliard de personnes et les inquiétudes quant aux conditions climatiques défavorables qui pourraient avoir des effets catastrophiques sur la sécurité alimentaire expliquent que le secteur de l'agriculture soit pour l'Inde absolument prioritaire. Les autres domaines de préoccupation sont notamment les ressources en eau, les régions côtières, la santé, l'assainissement, la foresterie et la gestion des risques de catastrophe.

Les mesures d'adaptation s'articulent autour de sept éléments principaux: l'amélioration des cultures et la recherche agronomique; la protection contre la sécheresse et la maîtrise des crues; l'amélioration de la santé et la prévention des maladies; le financement des risques; la gestion des catastrophes; la conservation des forêts; la réduction de la pauvreté et la préservation des moyens de subsistance. Pour chacun de ces éléments, un certain nombre de plans ont été établis à des fins d'adaptation. Sur la base des données actuelles, l'Inde a constaté que, malgré l'importance des ressources du budget national consacrées à l'adaptation, de nouvelles ressources s'avèrent nécessaires pour appliquer toutes les mesures voulues. De nouvelles ressources pourraient provenir du marché du carbone. Il n'est pas envisageable de puiser dans l'aide officielle au développement (APD) car le développement est considéré comme la meilleure forme d'adaptation.

En dépit des efforts actuellement déployés par l'**Afrique du Sud**, l'adaptation n'a pas été vraiment intégrée dans la planification et les pratiques nationales. Pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'adaptation et en appuyer la mise en œuvre, l'Afrique du Sud a proposé de créer un comité d'experts de l'adaptation au titre de la Convention.

Selon l'Afrique du Sud, l'adaptation devrait faire l'objet d'un nouveau cadre conceptuel. Celui-ci s'appliquerait à deux types d'adaptation – la résilience (capacité de rebondir) et l'acclimatation (ajustement aux modifications de l'environnement) – qui se caractérisent par des échelles de temps et des coûts différents. Un appui efficace aux mesures d'adaptation nécessiterait des ressources financières supplémentaires, notamment le financement des activités de la phase III, c'est-à-dire des mesures visant à faciliter une adaptation appropriée, y compris l'assurance, au moyen du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et des instruments originaux (mécanismes fondés sur le marché, prélèvement sur les projets d'application conjointe et l'échange de droits d'émission, contributions volontaires au Fonds pour l'adaptation, prélèvement sur les transports aériens, mesures d'incitation en matière d'assurance, etc.).

La vulnérabilité de la **Chine** aux changements climatiques tient en partie au fait que l'essentiel de sa population et de ses infrastructures économiques sont installées sur un littoral long de 18 000 km ou en bordure de cours d'eau et de lacs. Ces dernières années, les communautés ont de plus en plus souffert des inondations et de la sécheresse, qui ont engendré des pertes se chiffrant à des milliards de dollars des États-Unis pour le produit national brut.

Selon la Chine, des projets pilotes d'adaptation pourraient être entrepris en attendant qu'une politique internationale soit mise en place en la matière: ces projets pourraient être financés à l'aide de fonds multilatéraux tels que les ressources du FEM, le Fonds pour l'adaptation, voire l'APD bilatérale. L'expérience le montre, il est nécessaire d'effectuer des recherches pratiques, d'étudier les effets observés sur des secteurs clefs et de réaliser des études pilotes sur l'intégration des effets du climat dans la planification à long terme du développement. La Chine a souligné que le renforcement des capacités en matière d'adaptation est la condition *sine qua non* des mesures à prendre ultérieurement dans ce domaine et a sollicité l'assistance des pays développés.

30. Tout en reconnaissant l'importance d'une action nationale, plusieurs participants ont préconisé une coopération internationale et régionale en matière d'adaptation. Ils ont estimé qu'une telle coopération pourrait contribuer à étoffer les moyens de financement, les ressources humaines, les compétences et l'appui scientifique et technique disponibles. Divers exemples de programmes de coopération entre pays développés et pays en développement ont été mentionnés dans le cadre du Dialogue, notamment une étude pilote sur l'intégration de l'adaptation dans le plan de développement à long terme de la province de Ningxia (coopération entre la Chine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et les activités d'adaptation réalisées dans l'agriculture et le secteur des ressources en eau à la faveur du programme ibéro-américain d'évaluation des effets des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, relevant du Réseau ibéro-américain des bureaux chargés de la question des changements climatiques (RIOCC).

31. Certains participants ont fait état des travaux sur les effets des changements climatiques, et sur la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, entrepris par des organisations internationales et intergouvernementales. La portée et l'importance de ces activités varient considérablement suivant les cas; certaines sont entièrement consacrées aux questions liées à la vulnérabilité et à l'adaptation tandis que d'autres intègrent ces éléments dans des actions plus vastes. Concernant leur ampleur, quelques programmes regroupent d'importantes initiatives multinationales en cours dans différentes régions du monde. Certains participants ont mentionné des initiatives concrètes telles que le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales du FEM, du PNUD et du PNUE et le projet de la Banque mondiale relatif à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la région des Caraïbes, qui fournit un appui à plusieurs pays.

32. Il a été mentionné à plusieurs reprises que l'appui international à l'adaptation dans les pays en développement provenait presque exclusivement de sources de financement volontaires, bilatérales ou multilatérales. Or, selon le quatrième rapport d'évaluation, les conséquences futures des changements climatiques nécessiteraient un financement de l'adaptation d'un niveau nettement supérieur au volume actuel des contributions volontaires disponibles. Il a été souligné que le principal défi à relever dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation consistait, à terme, à mobiliser un appui national et international durable, suffisant et prévisible.

33. Certains participants ont préconisé l'octroi d'un appui supplémentaire par le biais de l'assurance, de la réassurance et d'autres mécanismes de mutualisation des risques. L'accès à l'assurance varie toutefois d'une région à l'autre. Il a été proposé qu'à l'avenir les financements reposant sur l'assurance soient fondés non pas sur les systèmes traditionnels, mais sur des mécanismes innovants et d'autres instruments financiers. En outre, les partenariats public-privé pourraient accroître le rôle des instruments

liés à l'assurance d'origine privée dans le régime à prévoir à l'avenir en matière d'adaptation. Toutefois, un participant a attiré l'attention sur le fait que, même si les systèmes d'assurance pouvaient favoriser les mesures d'adaptation, il fallait éviter qu'ils ne donnent lieu à des erreurs d'adaptation.

34. Un certain nombre de participants ont considéré que le rôle des technologies et des dispositifs permettant aux différentes branches d'activité et aux communautés d'y accéder était une question cruciale. Il a été constaté que les technologies existant en matière d'adaptation, notamment les systèmes d'alerte rapide, avaient démontré leur efficacité en réduisant la vulnérabilité aux calamités d'origine météorologique. Le recours aux technologies actuelles contribuerait, dans une certaine mesure, à une adaptation efficace en aidant les secteurs et les communautés à faire face à la variabilité du climat. Certains participants ont toutefois mentionné que l'utilisation des technologies existantes ne suffirait pas à elle seule et qu'il faudrait en mettre au point de nouvelles.

35. Pour aider les pays (particulièrement les pays en développement) à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation et à atteindre leurs objectifs de développement durable, des efforts supplémentaires devront être déployés en vue de renforcer les capacités. Diverses activités ont été mentionnées à cet égard à l'occasion du Dialogue, notamment la création de réseaux et de cercles de spécialistes nationaux et régionaux, la diffusion et l'application d'outils d'évaluation aux niveaux national et régional, et les programmes de formation en cours. Certains participants ont évoqué la nécessité de nouveaux arrangements institutionnels visant à faciliter les échanges d'informations, la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'adaptation. Il a été proposé que les organisations des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres partenaires compétents soient associés à l'exécution des activités de renforcement des capacités.

36. Le partage systématique des informations, des connaissances et des données d'expérience relatives à l'adaptation a été considéré comme un autre élément susceptible de renforcer les efforts d'adaptation. Cela pourrait aider à recenser les bonnes pratiques et faciliter le transfert des connaissances entre les communautés. De telles initiatives pourraient également contribuer à mettre en évidence les possibilités de collaboration régionale tant dans l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation que dans des activités propres à réduire la vulnérabilité. Plusieurs participants ont fait remarquer que le programme de travail de Nairobi sur les effets des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pourrait servir de cadre à un tel transfert de connaissances.

V. Pleine réalisation du potentiel qu'offrent les technologies

37. Le déploiement, la diffusion et le transfert des technologies existantes qui n'ont pas d'incidence sur le climat ainsi que la mise au point de technologies nouvelles plus efficaces ont été considérés comme des paramètres clefs pour passer progressivement à un type d'économie permettant de limiter les émissions de carbone.

38. Plusieurs participants ont fait état des conclusions du quatrième rapport d'évaluation et des travaux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur les technologies énergétiques (voir l'encadré 4), qui portent sur un large éventail de technologies et sur leur potentiel d'atténuation pour tous les secteurs économiques et pour différentes régions. Diverses solutions technologiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été mentionnées dans le cadre du Dialogue: amélioration de l'efficacité dans la production et la distribution d'électricité; remplacement des combustibles; énergies renouvelables; piégeage et stockage du carbone; véhicules et moteurs plus propres; éclairages et matériel électrique plus efficaces; amélioration de l'isolation et de la ventilation des bâtiments.

Encadré 4. Point de vue de l'Agence internationale de l'énergie concernant les technologies énergétiques

Selon l'AIE, les besoins mondiaux en énergie sont pour l'essentiel directement liés à la production de matériaux (aluminium, acier, matières premières chimiques, ciment et papier) et la réduction des émissions dépend principalement de l'amélioration de l'efficacité dans les secteurs de la production et de l'utilisation finale de l'énergie.

Les politiques actuelles en faveur de solutions technologiques concernant l'énergie ne sont pas suffisantes pour créer un avenir de stabilité à long terme dans ce secteur. Il faudra à terme disposer d'un ensemble de technologies plus propres et plus efficaces et, à cet égard, la collaboration entre les pays en développement et les pays développés sera essentielle. D'après l'AIE:

a) L'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie est une priorité absolue, vu qu'un meilleur rendement énergétique à l'échelle mondiale pourrait entraîner une réduction des émissions de dioxyde de carbone de l'ordre de 15 milliards de tonnes d'ici à 2050. Environ 45 % du potentiel de réduction tient aux gains d'efficacité qui pourraient être réalisés dans l'utilisation finale de l'énergie grâce aux technologies aujourd'hui disponibles sur le marché. L'application de mesures d'un bon rapport coût-efficacité telles que la diffusion d'informations et l'étiquetage des appareils ménagers devrait faire l'objet d'études plus poussées;

b) D'ici à 2050, plus de 5 000 térawattheures d'électricité pourraient être produites au niveau mondial par des centrales à charbon équipées de dispositifs de piégeage et de stockage du carbone; il est donc urgent de renforcer les activités de recherche-développement sur ce type de technologie, et de mettre en place des installations de démonstration grandeur nature. La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables pourrait être multipliée par quatre d'ici à 2050 (par rapport aux chiffres actuels) et l'énergie nucléaire pourrait occuper une place plus importante dans les pays où elle est acceptée;

c) Il est urgent de prendre des mesures dans le secteur des transports, qui devrait continuer à se développer au cours des trente à quarante prochaines années. Cela supposerait de reconsidérer le rôle des biocarburants dans le panier énergétique mondial et de mettre en place des politiques et des réglementations visant à améliorer l'efficacité des véhicules routiers, en recourant davantage aux voitures hybrides rechargeables et aux véhicules électriques, par exemple.

39. Certains participants ont indiqué que, vu l'importance du charbon dans le système énergétique mondial, les projets portant sur les technologies propres d'utilisation de ce combustible nécessitent un important soutien financier, notamment des investissements supplémentaires du secteur privé. Les programmes actuels de financement visent à réduire les émissions provenant de la fourniture et de l'utilisation finale de l'énergie ainsi que de l'infrastructure énergétique; à soutenir les projets de piégeage et de stockage du carbone; à contribuer à la mesure et à la surveillance des émissions; et à stimuler la recherche scientifique. Les initiatives relatives à l'utilisation de l'hydrogène comme combustible ont conduit à un ensemble de projets de démonstration. Quelques participants ont évoqué les initiatives lancées dans leurs pays concernant les biocarburants, notamment la production d'éthanol à partir de produits agricoles tels que le maïs aux États-Unis et la canne à sucre au Brésil.

40. La majorité des participants a toutefois admis qu'aucune des technologies susmentionnées ne permettrait à elle seule de réduire les émissions dans les proportions requises pour stabiliser les GES dans l'atmosphère. Il faudra plutôt recourir à un ensemble de solutions et de mesures technologiques d'atténuation. Certaines, qui sont actuellement sur le marché, ont un important potentiel d'atténuation à court et à moyen terme, alors que d'autres en sont encore au stade de la démonstration. De plus, au cours

des trente à quarante prochaines années, de nouvelles technologies devraient apparaître et contribuer à remédier au problème des changements climatiques.

41. Les technologies liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, de même que les technologies d'adaptation, ont été considérées comme essentielles à la fois pour l'adaptation et l'atténuation, pour le développement durable et pour l'autosuffisance économique. L'attention a également été appelée sur le fait que l'utilisation des technologies propres existantes pouvait procurer des bénéfices accessoires, en améliorant par exemple l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, la santé des populations, l'emploi et la qualité de l'air.

42. Il a été tout particulièrement question du secteur du bâtiment qui contribue actuellement pour une grande part aux émissions mondiales directes et indirectes de GES. Les techniques qui s'avèrent efficaces dans ce secteur recouvrent un large éventail de solutions technologiques, notamment l'isolation des fenêtres, des murs, des toits et des sols, et des appareils électriques performants. Des mesures telles que l'amélioration des codes du bâtiment pour les nouvelles constructions et les normes applicables à tous les aspects de l'efficacité énergétique peuvent avoir pour effet de stimuler l'investissement dans ce type de technologies.

43. Pendant le Dialogue, de petits États insulaires en développement ont indiqué qu'ils avaient décidé d'utiliser exclusivement des énergies renouvelables pour autant que leurs partenaires et les institutions financières mettent à leur disposition les financements nécessaires. Des participants de nombreux PMA ont estimé qu'il fallait déployer plus d'efforts pour satisfaire leurs besoins technologiques, notamment en recourant largement aux technologies endogènes disponibles qui pourraient être d'emblée mises à profit. Bon nombre de ces pays utilisent déjà par exemple des biocarburants nouveaux produits sur place, tels que l'huile de coco ou de palme, d'où l'intérêt qu'il y aurait à utiliser des technologies endogènes pour lancer des projets d'atténuation de petite envergure susceptibles d'être acceptés au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

44. Plusieurs participants de pays en développement ont affirmé que la demande croissante d'énergie conjuguée à la modicité des ressources financières et à la faiblesse des capacités technologiques conduirait à des modes de développement qui contribueraient à une forte augmentation des émissions de GES. Bon nombre de ces pays développent actuellement leur infrastructure au moyen de technologies peu efficaces. Pour d'autres, notamment les plus industrialisés d'entre eux, le développement de leur économie risque de s'accompagner d'importantes émissions de dioxyde de carbone en raison des coûts relativement élevés des technologies qui permettent de réduire les émissions de CO₂. Il serait particulièrement important d'éviter de tels effets de «verrouillage» dans les secteurs à forte intensité énergétique, dont la production d'électricité, le chauffage et le refroidissement, la production industrielle et les transports.

45. Certains participants ont mentionné les efforts actuellement déployés au titre de la Convention concernant la mise au point et le transfert de technologies, en se référant expressément aux travaux du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). Le Coprésident du GETT a donné des informations succinctes sur les activités de ce Groupe, qui visent à faciliter et promouvoir le transfert de technologies au titre de la Convention (voir l'encadré 5).

46. Différents avis ont été émis quant à l'évolution constatée jusque-là en matière de transfert de technologies. Plusieurs participants ont estimé que, même si cette question était examinée dans le cadre du processus découlant de la Convention depuis plus de dix ans, peu de progrès avaient été réalisés sur le terrain. On a fait valoir que quelques pays en développement étaient désormais mieux à même de mettre en œuvre ou d'acquérir de nouvelles technologies et que des transferts de technologies se produisaient effectivement, mais que d'autres, en particulier en Afrique, n'observaient toujours pas de résultats tangibles.

**Encadré 5. Initiatives actuelles de coopération en matière de technologie
au titre du processus découlant de la Convention**

Les initiatives de coopération technologique se sont inspirées du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propre à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, qui fait partie des accords de Marrakech (décision 4/CP.7). Ce cadre prévoit un ensemble d'activités de transfert de technologies, réparties dans cinq domaines thématiques: détermination et évaluation des besoins en matière de technologie; information technologique; création d'un environnement propice; renforcement des capacités; et mécanismes relatifs au transfert de technologies. Le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) a été créé dans le but de faciliter et de promouvoir les activités de transfert de technologies au titre de la Convention et de mettre en œuvre le cadre susmentionné.

Au cours des cinq dernières années, le Groupe d'experts, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative technologie et climat, et d'autres organisations internationales, s'est employé à mettre en œuvre ce cadre. Ses activités ont surtout consisté à déterminer les besoins prioritaires des pays en développement en matière de technologie, à mettre en évidence les conditions propices au transfert de technologies faisant appel à une participation active des secteurs public et privé, à promouvoir des solutions novatrices pour le financement du transfert de technologies, à approfondir les connaissances actuelles sur les technologies d'adaptation et à en évaluer le potentiel et les limites. Le GETT a aussi étudié le rôle des emprunts, des incitations fiscales et d'autres outils financiers et budgétaires ainsi que la question des droits de propriété intellectuelle. Parmi les autres activités, il convient de mentionner la publication d'un guide pratique pour l'élaboration de propositions de projet et la diffusion d'informations sur les technologies d'adaptation et les bonnes pratiques en matière d'évaluation des besoins technologiques.

47. Certains participants ont fait observer que le transfert de technologies n'était pas un processus simple et direct, et que le fait de transférer uniquement des plans n'était pas suffisant, ni même parfois approprié. D'autres participants ont souligné qu'il fallait non seulement déterminer les besoins précis des pays en développement en matière de technologie, mais aussi privilégier les technologies qui conviennent à tel ou tel pays, afin qu'elles puissent être effectivement exploitées sur place, notamment par les collectivités locales.

48. Chaque solution technologique ayant ses propres caractéristiques, il serait nécessaire de déterminer les obstacles qui en freinent l'implantation sur le marché (financement insuffisant, manque d'adhésion de la population, faiblesse de l'infrastructure, besoin de renforcement des capacités, droits de propriété intellectuelle, «protectionnisme»), puis d'élaborer des démarches et d'appliquer des mesures permettant d'élargir la part de marché des technologies retenues.

49. Parmi les obstacles à la diffusion et au transfert des technologies disponibles, particulièrement dans les pays en développement les plus fréquemment cités, sont d'ordre économique, institutionnel ou concernent l'information et la sensibilisation. La coopération internationale en matière de réglementation, d'étiquetage, de normes de produits et de marchés publics a été considérée comme un outil propre à favoriser la diffusion des technologies disponibles et à promouvoir l'efficacité énergétique tout en renforçant les incitations à innover, à améliorer la transparence et à développer le commerce international. En ce qui concerne l'information, il a été question par exemple d'initiatives nationales telles que des applications logicielles en ligne qui permettent d'évaluer du point de vue technique et financier les projets visant à augmenter l'efficacité énergétique des ménages, des appareils ménagers et des équipements industriels.

50. Des incitations s'avéreront nécessaires pour faire homologuer ou mettre en œuvre les technologies qui seront disponibles dans les vingt ou trente prochaines années, mais l'accès à de nouvelles technologies dépendra des investissements engagés dans les activités de recherche-développement (R-D). Sur ce point, des participants ont notamment fait valoir que des fonds publics et des mesures telles que des crédits d'impôts en faveur de la recherche, pourraient stimuler les travaux de R-D sur des technologies qui d'ordinaire mettent beaucoup de temps à s'implanter sur les marchés. Il a également été noté que la R-D devrait avoir une dimension locale pour que les solutions technologiques soient applicables sur place.

51. Nombreux sont ceux qui ont estimé que les droits de propriété intellectuelle et les politiques commerciales pouvaient contribuer à la pleine réalisation du potentiel offert par les technologies. À cet égard, des efforts pourraient être entrepris pour étudier comment les politiques menées dans ces deux domaines peuvent promouvoir la diffusion et le transfert de technologies moins polluants. La protection de la propriété intellectuelle a été considérée comme susceptible de faire obstacle au transfert de technologies ne portant pas atteinte au climat. En revanche, au niveau national, l'absence de protection de la propriété intellectuelle risque de freiner la diffusion de ces technologies. Il a été constaté que, si la protection de la propriété intellectuelle était la condition *sine qua non* d'investissements dans la recherche, des initiatives communes de R-D permettraient une plus large appropriation des technologies mises au point.

52. L'octroi de chances égales à tous les concurrents a été jugé essentiel pour obtenir le soutien financier du secteur privé. Des participants ont affirmé que le processus découlant de la Convention pouvait jouer le rôle de catalyseur et fournir un cadre permettant aux secteurs tant privé que public de s'impliquer. À cet égard, les gouvernements des pays développés et des pays en développement apporteront une contribution importante en facilitant l'élaboration, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies par le biais d'initiatives tant nationales qu'internationales.

Encadré 6. Point de vue des entreprises concernant la pleine réalisation du potentiel qu'offrent les technologies

Selon le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, les pays auront tous du mal à atteindre l'objectif consistant à assurer une croissance économique à moindre intensité de carbone. L'ampleur des efforts à accomplir est considérable, vu qu'il faut à la fois renforcer l'efficacité énergétique, faire une plus large place aux sources d'énergies renouvelables, accélérer la commercialisation des techniques de piégeage et de stockage du carbone, produire des véhicules à meilleur rendement énergétique et utiliser davantage de combustibles de substitution. L'élaboration de technologies innovantes et le déploiement rapide de celles-ci et de celles qui existent déjà devront tenir compte des aspects financiers, des ressources naturelles disponibles, de la sécurité des approvisionnements et des problèmes d'environnement. Des partenariats et des programmes relatifs au développement propre devraient être mis en place pour démontrer les performances des technologies.

En Australie, l'industrie cimentière réduit ses émissions de GES en utilisant les cendres volantes et les scories dans le processus de fabrication du ciment. La participation au Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat mérite également d'être mentionnée. Les principaux obstacles à la réduction des émissions dans l'industrie du ciment (en particulier en Australie) sont la pénurie de compétences techniques et l'insuffisance des capacités de fabrication de produits spécialisés.

L'Initiative Ecomagination du groupe General Electric (GE) vise à mettre au point des produits et des services qui respectent l'environnement. GE s'attend à une augmentation des recettes procurées par les produits Ecomagination, à un accroissement des investissements de R-D (par exemple, sur des types de piles perfectionnés, la gazéification des déchets et de nouvelles technologies photovoltaïques) et une réduction des émissions de GES grâce à l'amélioration des technologies. Le groupe concentre ses activités en faveur de l'environnement sur quatre domaines: l'efficacité, la réduction de l'intensité de carbone dans la production d'énergie électrique, la décarburation des combustibles, les forêts et l'agriculture. Les travaux de recherche portent sur les bâtiments résidentiels et commerciaux, les moyens de réduire l'utilisation des véhicules et d'accroître leur rendement énergétique, l'efficacité des centrales à charbon, les sources d'énergie renouvelable, le piégeage du gaz carbonique et les combustibles de substitution.

Selon Rio Tonto, le piégeage et le stockage du carbone peuvent s'avérer efficaces dans l'industrie charbonnière à l'échelle mondiale et contribuer au développement durable. À cet égard, tout cadre de politique générale visant à encourager le déploiement de technologies d'utilisation du charbon devrait se fonder sur une stratégie intégrée faisant appel à des technologies peu polluantes, qui peut englober diverses mesures propres à remédier aux obstacles à l'emploi des technologies énergétiques.

53. Plusieurs propositions ont été formulées pour accélérer à court et à moyen terme le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement, notamment: l'adoption d'un accord au titre de la Convention sur un cadre amélioré pour la mise au point et le transfert de technologies, la création d'un organe doté des ressources nécessaires qui serait chargé de la question du transfert de technologies, la création de fonds (fonds de coopération multilatérale en matière de technologie ou fonds de capital-risque), la mise au point d'un cadre pour la coopération internationale, les activités communes de recherche-développement et le renforcement ciblé des capacités en faveur des pays en développement. Il a aussi été suggéré de mettre en place, à terme, un protocole pour le transfert et la mise au point de technologies fondé sur les mécanismes du marché, afin d'offrir des incitations financières et d'autres avantages aux investisseurs des secteurs privé et public.

54. Des cadres réglementaires prévoyant différentes démarches (utilisation de mécanismes d'intervention, mobilisation d'un soutien financier international, promotion du partage d'informations, etc.) pourraient être établis afin de créer les conditions propices nécessaires. De tels cadres devraient tenir compte du contexte et des paramètres nationaux, notamment des capacités humaines et institutionnelles à renforcer, de l'aptitude à absorber les technologies, de la réceptivité du marché et de l'existence (ou de l'absence) d'infrastructures.

55. Le déploiement de nouvelles technologies qui en sont au stade de la démonstration ou ne se prêtent pas encore à une mise en œuvre rapide pourrait être freiné par les coûts élevés du capital, le manque de compétitivité, les obstacles au commerce et un régime mal défini de protection des droits de propriété intellectuelle. Certains participants ont souscrit à l'opinion selon laquelle les investissements du secteur privé, tant étrangers que locaux, sont et resteront probablement le principal moyen de déployer et de diffuser des technologies. Les flux privés pourraient être orientés vers des technologies à moindre taux d'émission de GES par des incitations telles que les abattements fiscaux et les plans d'amortissement, les crédits d'impôts, les certificats et les tarifs douaniers, et d'autres moyens d'encourager une réduction des émissions de GES. Des fonds publics pourraient être mis à profit pour mobiliser des investissements privés considérables et exercer un effet multiplicateur en matière de financement.

56. Plusieurs participants ont noté que, pour faire face à plus long terme au problème des changements climatiques, il faudrait améliorer constamment les technologies par l'innovation. Vu que les travaux de recherche sur certaines technologies prendront beaucoup de temps, il conviendrait d'investir davantage dans les activités de R-D pour que ces technologies soient disponibles plus rapidement. Les moyens de

financement internationaux sont d'une grande importance pour stimuler le déploiement des technologies, mais il existe d'autres possibilités telles que les accords de partage de technologie et les partenariats entre l'État et le secteur privé visant à mobiliser les compétences et les investissements privés et à fournir un appui aux projets de démonstration, à la diffusion des meilleures pratiques et aux technologies qui nécessitent des essais supplémentaires sur le terrain. Certains participants ont cité l'exemple du Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat, qui associe secteur privé et pouvoirs publics en vue de passer à une économie à faible intensité de carbone.

57. Il a souvent été question de la pénurie de personnel qualifié que connaissent la plupart des pays en développement. Vu l'évolution rapide des technologies, ces pays auront besoin à l'avenir d'un grand nombre de chercheurs, d'intermédiaires du commerce, de techniciens et d'opérateurs pour les aider à exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les technologies.

VI. Pleine réalisation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché

58. Les démarches obéissant aux lois du marché (notamment les marchés du carbone récemment créés et les mécanismes de Kyoto) ont été considérées comme des moyens d'encourager et de stimuler l'action internationale face aux changements climatiques. Plusieurs participants ont fait observer qu'il y avait un décalage entre les besoins et les possibilités offertes par les instruments internationaux de financement prévus dans le cadre du processus découlant de la Convention ainsi que les mécanismes de financement existants. Ils ont préconisé une montée en puissance des incitations existantes pour permettre le passage indispensable à des systèmes énergétiques plus propres au niveau mondial. On a également constaté que pour parvenir au développement durable, il fallait tirer pleinement parti du potentiel des technologies, d'où la nécessité de mettre à profit les possibilités offertes par le marché.

59. En dix ans d'existence, les marchés du carbone n'ont cessé de croître. En 2006, la valeur du marché mondial du carbone a excédé 30 milliards de dollars des États-Unis. Le volume des quotas négociés dans le cadre des systèmes régionaux d'échange de droits d'émission, par exemple celui de l'Union européenne, a sensiblement augmenté en 2006 par rapport aux années précédentes, tandis que la valeur marchande de l'ensemble des projets du MDP est estimée pour cette année-là à 5 milliards de dollars des États-Unis. Pour replacer ces chiffres dans leur contexte, on a fait observer qu'au cours des quatorze dernières années, les gouvernements avaient pu fournir 3,3 milliards de dollars et mobiliser 14,3 milliards de dollars de plus pour financer des projets liés aux changements climatiques dans le cadre du FEM.

60. Les débats organisés dans le cadre du Dialogue ont surtout porté sur les marchés du carbone, mais les participants ont reconnu que le marché offrait toutes sortes de possibilités: approches par secteur, approches fondées sur des incitations, instruments et moyens d'incitation budgétaires et financiers, programmes volontaires, programmes d'information, normes et repères pour les branches d'activité et secteurs clefs, politiques et mesures en faveur du développement durable, etc. Afin d'exploiter pleinement ces possibilités, il fallait mobiliser activement tous les acteurs du marché dans tous les pays, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé. En ce qui concerne le renforcement des capacités, on a fait valoir que des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale pourraient jouer un rôle important.

61. Le regain d'intérêt récemment observé pour les projets du MDP a donné lieu à des débats approfondis sur la mise en œuvre du MDP et les enseignements tirés jusqu'à présent de son fonctionnement. Plusieurs participants ont estimé qu'il avait prouvé l'utilité des mécanismes de marché. On a reconnu que les projets du MDP avaient contribué au développement durable dans les pays en développement et, dans une certaine mesure, au transfert de technologies, alors même que le MDP n'était

pas expressément conçu pour cela. Cela étant, il a été jugé souhaitable de l'améliorer en le renforçant et en réduisant les frais de transaction, sans pour autant compromettre l'intégrité environnementale des projets.

62. Le MDP ayant été récemment mis en service, on a fait observer qu'il pourrait être imprudent d'y apporter des modifications ou des transformations radicales à ce stade. Il a été jugé préférable d'en élargir l'utilisation et d'en faciliter l'accès aux pays d'Afrique et d'Amérique latine et aux petits États insulaires en développement, par exemple en réduisant les obstacles pour les petites et moyennes entreprises. Ce dernier point était particulièrement important pour améliorer la répartition géographique des projets du MDP, d'autant que 2 % seulement des projets en cours concernaient l'Afrique.

63. Il a été jugé nécessaire de prévoir des politiques homogènes cohérentes et efficaces s'inscrivant dans la durée et de donner un signal sur les prix à long terme afin d'offrir des certitudes au secteur privé et d'accroître le taux d'investissement dans les activités d'atténuation. L'élaboration des politiques devait rester souple pour tenir compte des nouvelles données scientifiques et corriger les effets inattendus des mesures prises. Les pays pourraient à l'avenir étudier d'autres possibilités d'action volontaire et stimuler les travaux de recherche-développement et le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

64. Des participants ont fait part de leurs inquiétudes concernant les distorsions du marché et la question de la compétitivité des secteurs industriels dans les pays qui avaient introduit des mécanismes de marché, par comparaison avec ceux qui n'avaient pas adopté de telles mesures. Cette situation semblait poser des problèmes pour un groupe de pays car elle défavorisait leurs industries du fait de la concurrence. Notant que le degré d'efficacité énergétique variait d'un pays à l'autre, un participant a souligné combien il importait d'adopter des niveaux ou des plafonds nationaux d'émission appropriés pour éviter de fausser le marché.

65. On a reconnu que de nouvelles ressources financières ainsi qu'un ensemble flexible de mesures d'incitation étaient nécessaires pour faciliter la création de nouveaux marchés dans l'intérêt de tous. Les participants ont préconisé le maintien du MDP après 2012. Le développement des marchés mondiaux du carbone pourrait aider à mobiliser les ressources financières requises en vue d'une action mondiale contre les changements climatiques.

66. Plusieurs participants ont déclaré que les mécanismes de marché n'étaient pas la seule solution aux changements climatiques et que leur utilisation avait ses limites. À cet égard, on a fait observer qu'il y avait de la place pour les politiques publiques et pour une démarche plus globale, notamment l'adoption de mesures d'incitation et l'utilisation d'outils d'information. Des participants ont fait valoir que les engagements volontaires n'étaient pas suffisants et que le succès de démarches obéissant au jeu du marché dépendait de l'adoption d'un accord sur des engagements prévoyant de fortes réductions qui cadrent avec les dernières conclusions scientifiques (par exemple celles du quatrième rapport d'évaluation du GIEC).

67. Les mécanismes établis au titre du Protocole de Kyoto ne sont pas nécessairement les seuls modes d'intervention dans lesquels peuvent s'engager les pays en développement. Des participants ont jugé possible d'élargir les démarches fondées sur le jeu du marché pour aider ces pays à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation. Parmi les autres solutions possibles, on a évoqué la participation des pays en développement à l'échange d'énergies renouvelables, à la mise en œuvre de politiques et de mesures de développement durable et aux activités visant à réduire les émissions résultant du déboisement. Des participants ont souscrit à l'idée que les formules reposant sur les lois du marché devraient à l'avenir tenir compte de la question du développement durable dans les pays en développement et ne pas être considérés seulement comme un mécanisme de mise en conformité pour les pays développés. Certains ont préconisé une plus grande prudence dans la mise en place de tels mécanismes pour éviter qu'ils

n'aggravent les déséquilibres économiques entre les différentes catégories de pays en développement. Pour répondre aux besoins des pays vulnérables face aux effets des changements climatiques, des méthodes novatrices et spécifiques de financement pourraient être envisagées, notamment l'utilisation d'une part des fonds provenant de la vente aux enchères des quotas d'émission de carbone dans le cadre des systèmes d'échange de droits d'émission.

68. Une organisation commerciale représentant 140 entreprises de pays développés et de pays en développement a estimé que pour tirer pleinement parti du potentiel offert par les mécanismes fondés sur le marché, il faudrait parvenir à un net consensus à l'échelon mondial au sujet des réductions de gaz à effet de serre pour l'après-2012. Selon cette organisation, le fait d'autoriser tous les responsables d'émissions, dans tous les pays, à accéder aux mécanismes de marché (échange de droits d'émission, MDP, mécanisme d'application conjointe ou autres mécanismes susceptibles de prendre la relève) en vue de se conformer aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre contribuerait à offrir les mêmes chances à tous, à éviter les distorsions de la concurrence et à renforcer la coopération. On pourrait établir un seul prix mondial pour le carbone en reliant explicitement les différents systèmes les uns aux autres ou en les associant indirectement à l'aide d'unités monétaires communes (telles que les unités de réduction certifiées des émissions et les unités de réduction des émissions).

Encadré 7. Le point de vue de l'industrie concernant les mécanismes fondés sur le marché

D'après le Groupe EDF, entreprise intégrée de services énergétiques, il faudrait améliorer l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, développer les technologies sans carbone ou à faible teneur en carbone et intensifier les activités de recherche-développement sur les technologies prometteuses, notamment les procédés de piégeage du carbone, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. EDF est parvenu à réduire ses émissions par kilowattheure en recourant à l'énergie nucléaire et hydraulique et a développé ses investissements dans des projets de fermes éoliennes. Les projets qu'il mène dans différents pays en développement, notamment en Afrique du Sud, au Mali, au Maroc et au Sénégal, privilégient la notion d'entreprise de services décentralisée.

L'électricien sud-africain Eskom utilise principalement le charbon pour produire de l'électricité. Concilier l'un des modes de production d'électricité les moins coûteux et les préoccupations liées à l'environnement est considéré comme une tâche difficile. À cet égard, plusieurs solutions technologiques ont été étudiées, notamment des centrales supercritiques et ultrasupercritiques. L'autre problème tient au fait que l'Afrique du Sud produit plus de la moitié de l'électricité du continent africain et que son économie est en plein essor. La part de l'Afrique dans la consommation mondiale d'électricité reste minimale et le nombre total de personnes n'ayant pas accès à l'électricité ne va guère diminuer au cours des prochaines décennies. D'après Eskom, pour permettre aux pays partenaires de tirer parti de la diversification du secteur énergétique et d'y avoir accès, il faudrait développer les réseaux électriques africains et utiliser l'énergie locale pour promouvoir le développement de l'Afrique. Dans l'optique des priorités du développement, les marchés devraient s'impliquer dans des démarches novatrices pour accroître les mouvements de capitaux et les flux technologiques.

VII. Questions générales et intersectorielles

A. Vision commune et objectifs à long terme

69. Au cours du Dialogue, on s'est accordé à reconnaître que les changements climatiques constituaient un problème mondial et qu'une action internationale s'imposait si l'on voulait être efficace. Plusieurs participants ont estimé que les discussions sur les mesures à prendre pour y faire face devaient s'inspirer d'une vision commune et privilégier les objectifs à long terme définis par la Convention. À cet égard, il a

été question à plusieurs reprises de l'objectif ultime de la Convention, notamment de ce qu'on entend par «perturbation anthropique dangereuse» et des principes de la Convention.

70. Il a été affirmé et réaffirmé que l'examen des objectifs à long terme devait être fondé sur les données scientifiques les plus récentes, notamment l'augmentation de la température moyenne en surface prévue dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Des participants ont proposé que l'on table sur une augmentation maximale de 2 °C de la température moyenne mondiale au XXI^e siècle. Une telle proposition suppose que les émissions mondiales culminent dans les vingt prochaines années puis s'abaissent d'environ 50 % d'ici à 2050, ce qui nécessiterait des efforts considérables. Toutefois, les petits États insulaires en développement ont jugé inacceptable de se fonder sur une augmentation de 2 °C, estimant que le réchauffement de la planète avait déjà atteint un niveau dangereux. D'autres participants ont conseillé de ne pas s'appesantir sur la question des limites de température et proposé que l'on s'intéresse à d'autres aspects (par exemple aux objectifs d'intensité énergétique).

Encadré 8. L'action internationale pour le climat au-delà de 2012

Dialogue sur le climat organisé par le Pew Centre à Pocantico: 25 hauts responsables de 15 pays ont participé, à titre individuel, à des débats sur les moyens de faire progresser l'action internationale pour le climat au-delà de 2012. L'ensemble des décideurs ont estimé qu'il était temps d'agir car:

- a) Il existe de sérieuses preuves scientifiques qui justifient une action plus soutenue, dès à présent et dans les décennies à venir;
- b) D'un point de vue économique, tout pousse à agir maintenant pour réduire les émissions et concevoir de nouvelles technologies;
- c) Des attermoissements pourraient alourdir les coûts à long terme et nuire à la croissance économique.

D'après les participants au dialogue de Pocantico, les changements climatiques doivent faire l'objet d'une riposte mondiale. Tous sont convenus que la Convention posait les bases d'une action mondiale, dont elle avait établi les principes fondamentaux. Un consensus s'est également dégagé sur la nécessité d'impliquer les plus grandes puissances économiques, de prévoir une marge de manœuvre pour tenir compte de stratégies et de situations nationales différentes, d'intégrer climat et développement, d'associer l'action à court terme aux orientations à plus long terme et de répondre aux besoins d'adaptation. Les participants au dialogue de Pocantico se sont mis d'accord sur les éléments possibles d'un cadre d'action futur, notamment sur les points suivants: objectifs et systèmes d'échange; approches par secteur; approches fondées sur les politiques; coopération technologique; adaptation; et buts ambitieux à long terme.

Dialogue du Center for Clean Air Policy (CCAP) sur l'action internationale future visant à remédier aux changements climatiques mondiaux. Cette initiative rassemble des responsables de haut niveau des négociations sur les questions climatiques de 15 pays développés et 15 pays en développement, ainsi que les représentants de quelques entreprises, pour débattre de façon officielle des solutions possibles en matière d'adaptation et d'atténuation en vue de l'établissement d'un éventuel cadre international d'action pour le climat au-delà de 2012. Le dialogue porte notamment sur l'adoption d'une approche sectorielle pour inciter à réduire les émissions de gaz à effet de serre après 2012 en ciblant les principaux secteurs de pays jouant un rôle clef à l'aide de critères d'intensité énergétique et en autorisant la vente d'unités de réduction nette des émissions au-delà des engagements volontaires.

D'après le CCAP, les pays industrialisés, les institutions financières internationales et les organismes de crédit à l'exportation pourraient, pour encourager les pays en développement à se fixer des objectifs non pénalisants plus ambitieux, offrir à ceux-ci un ensemble de moyens de financement et de modalités d'assistance technologique afin d'expérimenter des technologies novatrices relativement onéreuses telles que la gazéification intégrée à un cycle combiné ainsi que le piégeage et le stockage du carbone.

71. Les participants ont rattaché le principe des responsabilités communes mais différenciées aux questions examinées dans le cadre du Dialogue. Nombre d'entre eux ont précisé comment cet important principe pouvait être mis en application lorsqu'il s'agit de déterminer quelles seront les contributions des pays à l'action concertée à long terme. Les opinions sur la manière dont un tel principe devrait sous-tendre cette action étaient très diverses. Il a été affirmé à plusieurs reprises que les pays développés devraient continuer à tracer la voie en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'employer plus activement à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention en fournissant un appui financier et des technologies en vue d'aider les pays en développement à respecter leurs engagements.

72. Les débats ont aussi porté sur le renforcement de l'action des pays en développement dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques. Certains participants provenant de pays en développement ont présenté des informations sur les activités d'atténuation actuellement menées dans le cadre des efforts de développement durable. D'autres ont laissé entrevoir une volonté d'assumer la tâche consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prendre part aux efforts futurs d'atténuation à l'échelle mondiale. Certains participants ont avancé l'idée que l'ensemble des principaux émetteurs de gaz à effet de serre devraient prendre part à toute initiative future en la matière, tandis que d'autres ont proposé que soit établis de nouveaux mécanismes visant à inciter les pays en développement à réduire leurs émissions à titre volontaire.

B. Aspects économiques du changement climatique

73. Les conclusions du rapport Stern sur les aspects économiques du changement climatique ont été présentées dans le cadre du Dialogue⁶. Ce rapport passe en revue un large éventail de données sur les effets du changement climatique et sur les coûts économiques de l'adaptation et de l'atténuation. Il ressort de ces informations que les avantages d'une action énergique, efficace et rapide l'emportent de loin sur les coûts économiques qu'entraînerait l'inaction. Quelques-unes des principales conclusions qui se dégagent du rapport figurent dans l'encadré 9.

74. On estime, en se fondant sur les données fournies par des modèles économiques, que si les pays n'agissent pas rapidement, les coûts globaux et les risques liés aux changements climatiques entraîneront des pertes représentant 5 % au moins du produit intérieur brut (PIB) mondial, chaque année, dès à présent et à tout jamais. Si l'on prend en considération un éventail plus large de risques et d'effets, les dommages pourraient représenter 20 % du PIB, voire davantage. En revanche, les coûts liés à l'application de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter les effets les plus graves du changement climatique peuvent être limités à 1 % environ du PIB mondial chaque année.

75. Les choix opérés en matière d'investissement dans les dix à vingt prochaines années auront de profondes répercussions sur le climat au cours de la seconde moitié du XXI^e siècle et au siècle prochain. Les mesures prises aujourd'hui et au cours des quelques décennies à venir risquent de créer des

⁶ Voir les documents *Dialogue working paper 20* et *Dialogue working paper 20/Add.1* (2006) sur le Web à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/3759.php>.

perturbations de l'activité économique et sociale d'une ampleur comparable à celle des grandes guerres et de la dépression économique de la première moitié du XX^e siècle. Faire marche arrière serait alors très difficile, voire impossible.

76. Le rapport constate également que la lutte contre un problème mondial tel que le changement climatique nécessite une action internationale fondée sur une conception commune des objectifs à long terme et un accord sur les dispositifs à mettre en place pour intensifier les efforts au cours des dix prochaines années. L'action envisagée devrait faire fond sur des démarches complémentaires aux niveaux national, régional et international. Selon le rapport, toute riposte mondiale efficace passe par l'application des trois mesures suivantes: la fixation d'un prix pour le carbone, par le biais de la fiscalité, d'un système d'échange ou par voie réglementaire; la mise en œuvre d'une politique favorisant l'innovation et l'adoption de technologies à faible émission de carbone; la suppression des obstacles à l'efficacité énergétique. Parmi les principaux éléments des futurs dispositifs internationaux pourraient figurer:

a) L'échange de droits d'émission: le développement et le rapprochement des systèmes de plus en plus nombreux d'échange de droits d'émission constitueraient un moyen efficace de promouvoir des réductions rentables des émissions et de stimuler les efforts dans les pays en développement;

b) La coopération technologique: tant une coordination informelle que des accords officiels peuvent doper les investissements dans l'innovation dans le monde entier. À l'échelle mondiale, l'aide aux activités de R-D dans le domaine de l'énergie devrait au moins doubler tandis que l'aide à la mise en œuvre de nouvelles technologies à faible émission de carbone devrait quintupler. La coopération internationale en matière de normes de produits constitue également un bon moyen d'améliorer l'efficacité énergétique;

c) Des actions visant à réduire le déboisement: freiner le déboisement est une façon très avantageuse de réduire les émissions. Des programmes pilotes internationaux à grande échelle visant à déterminer les meilleurs moyens d'y parvenir pourraient être lancés rapidement;

d) Des mesures d'adaptation: les pays les plus pauvres sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Il faut que ceux-ci soient pleinement pris en compte dans les politiques de développement et que les pays riches mobilisent les ressources nécessaires au financement d'activités d'adaptation. Il convient également de mettre en place un financement international pour améliorer l'information régionale sur les effets des changements climatiques et soutenir les activités de recherche appliquée visant à concevoir des solutions d'adaptation.

77. La mise en place d'un cadre d'investissement pour l'énergie propre et le développement est considérée comme essentielle à la lutte contre les changements climatiques. En réponse aux demandes des gouvernements, la Banque mondiale a étudié différentes formules possibles en matière d'investissement tenant compte du fait que l'énergie propre permet également de remédier à des problèmes connexes, tels que:

a) Les problèmes de pollution au niveau des ménages;

b) Les atteintes à l'environnement aux niveaux local, national et régional, notamment la pollution atmosphérique urbaine et les retombées acides à l'échelle régionale;

c) Les effets sur l'environnement mondial des émissions de gaz à effet de serre découlant de la production d'énergie, notamment les effets sur la productivité agricole, les ressources en eau, la santé des populations, les établissements humains et les écosystèmes.

78. Les travaux de la Banque mondiale se fondent sur les trois domaines d'intervention ou piliers suivants (des explications plus détaillées sont présentées dans l'encadré 10):

- a) L'énergie au service du développement et l'accès des pauvres à l'énergie: rôle de l'énergie dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté;
- b) Politiques et ressources financières nécessaires au passage à une économie à faible émission de carbone;
- c) Investissements visant à réduire la vulnérabilité à la variabilité du climat et au risque climatique, notamment dans le cas des groupes défavorisés, qui pâtissent le plus de ce problème.

79. Les politiques et les investissements actuels ne suffisent pas à satisfaire les besoins énergétiques de l'ensemble des pays. Selon des estimations, les besoins en électricité se chiffrent à 165 milliards de dollars par an (dont 35 milliards pour assurer l'accès des pauvres à l'électricité); les ressources actuelles des secteurs public et privé couvrent environ la moitié de ce montant (80 milliards de dollars par année). Il a été proposé que la Banque mondiale commence à travailler avec les pays en vue de déterminer leurs besoins en énergie. La Banque mondiale entend accélérer la mutation technologique par diverses mesures, notamment la mise en œuvre de projets de démonstration du Fonds pour l'environnement mondial, le recours au secteur privé et l'application de son propre mécanisme de garantie.

Encadré 9. Principales conclusions du rapport Stern sur les aspects économiques du changement climatique

Les coûts liés à la stabilisation du climat sont importants mais gérables; tout retard en la matière serait risqué et beaucoup plus coûteux:

- a) Les effets les plus néfastes du changement climatique seraient considérablement atténués si les concentrations de gaz à effet de serre étaient stabilisées à un niveau compris entre 450 et 550 parties par million (ppm) d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂). Une stabilisation de cet ordre supposerait une réduction d'au moins 25 % – voire nettement plus – des émissions d'ici à 2050 par rapport aux niveaux actuels;
- b) Pour stabiliser les concentrations, à quelque niveau que ce soit, il faudra en fin de compte réduire les émissions annuelles de gaz à effet de serre de plus de 80 % par rapport aux niveaux actuels. Il s'agit d'un objectif particulièrement difficile à réaliser, mais qui peut néanmoins être atteint par une action s'inscrivant dans la durée, et ce à un coût modeste au regard des risques entraînés par l'inaction. On estime que les coûts annuels liés à une stabilisation des concentrations à un niveau compris entre 500 et 550 ppm d'équivalent CO₂ représenteraient environ 1 % du produit intérieur brut mondial, à condition que les pays prennent des mesures énergiques dès maintenant;
- c) Les coûts pourraient être encore abaissés si des gains importants d'efficacité étaient réalisés ou si l'on prenait en considération certaines retombées bénéfiques non négligeables, par exemple celles découlant d'une réduction de la pollution atmosphérique. Ils seront en revanche plus élevés si l'innovation dans les technologies à faible émission de carbone est plus lente que prévu ou si les décideurs ne tirent pas pleinement parti des instruments économiques offrant le meilleur rapport coût-efficacité pour réduire les émissions.

La lutte contre les changements climatiques doit être engagée dans tous les pays; elle ne doit pas nécessairement imposer de limites à la croissance à laquelle aspirent les pays en développement comme les pays développés:

a) Les coûts liés aux mesures à prendre ne sont pas également répartis entre les diverses branches d'activité et entre les différentes régions du monde. Même si les pays développés s'engagent à réduire, en termes absolus, leurs émissions de 60 à 80 % d'ici à 2050, les pays en développement devraient également mener des actions d'envergure. Cependant, il ne faudrait pas que ces pays soient tenus d'en assumer seuls l'intégralité du coût. Les marchés du carbone commencent déjà à générer des flux financiers permettant d'appuyer un développement à faible intensité de carbone, notamment grâce au mécanisme pour un développement propre. Ces flux doivent maintenant être développés pour appuyer les efforts dans les proportions requises;

b) Les mesures à prendre face aux changements climatiques créeront aussi des débouchés considérables à mesure que les technologies énergétiques et autres biens et services à faible émission de carbone donnent lieu à de nouveaux marchés. Ces marchés pourraient atteindre des centaines de milliards de dollars par an, d'où une expansion correspondante de l'emploi dans ces secteurs;

c) Le monde n'a pas besoin de choisir entre éviter le changement climatique et favoriser la croissance et le développement. Les changements survenus dans les technologies énergétiques et la structure des économies permettent de dissocier croissance et émissions de gaz à effet de serre. En fait, ne pas tenir compte du changement climatique nuirait, à terme, à la croissance;

d) Lutter contre le changement climatique est une stratégie qui, à plus long terme, favorise la croissance; cette lutte peut être menée de manière à ne pas imposer de limites à la croissance à laquelle aspirent tous les pays.

Un éventail de possibilités s'offre en matière de réduction d'émissions; des mesures énergétiques et volontaristes doivent être prises pour inciter à en tirer parti:

a) Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être réduites par une amélioration de l'efficacité énergétique, des modifications de la demande et l'adoption de technologies non polluantes pour la production d'électricité, le chauffage et les transports. Les émissions de carbone issues de l'industrie mondiale de la production d'électricité devraient diminuer d'au moins 60 % d'ici à 2050 pour que les concentrations dans l'atmosphère se stabilisent aux alentours ou en dessous de 550 ppm d'équivalent CO₂, et d'importantes réductions des émissions devront également être réalisées dans le secteur des transports;

b) Même si le recours aux énergies renouvelables et à d'autres sources d'énergie à faible émission de carbone augmente considérablement, il se peut que les combustibles fossiles représentent encore plus de la moitié des approvisionnements énergétiques mondiaux en 2050. Le charbon continuera d'occuper une place importante parmi les sources d'énergie utilisées partout dans le monde, y compris dans les pays dont l'économie connaît une croissance rapide. Il faudra largement recourir au piégeage et au stockage du carbone pour pouvoir continuer à utiliser des combustibles fossiles sans porter atteinte à l'atmosphère;

c) Des réductions supplémentaires des émissions peuvent être opérées dans des secteurs autres que celui de l'énergie, par exemple les procédés industriels, l'agriculture et la foresterie (en particulier en remédiant au déboisement).

80. Ainsi qu'il ressort d'une étude de la Banque mondiale sur les instruments financiers proposés à l'heure actuelle par les institutions financières internationales, un des problèmes tient à la nécessité de prévoir un cadre directif et réglementaire approprié concernant le secteur de l'énergie afin que ces instruments soient en mesure de combler le déficit de financement. En développant les instruments actuels et en supprimant les contraintes, il serait possible d'accroître le rôle du secteur privé et de mobiliser près de 11 milliards de dollars (environ) supplémentaires par an auprès du secteur privé, des institutions financières internationales, des donateurs et des organismes de crédit à l'exportation. Il faudra augmenter les financements accordés à des conditions de faveur pour l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, en doublant le volume actuel des investissements pour le porter de 2 à 4 millions de dollars par an. Pour ce qui est du financement des mesures d'adaptation, il a été jugé nécessaire d'accroître sensiblement les ressources accordées au moyen des principaux instruments financiers existants (aide publique au développement, fonds spéciaux du FEM destinés à l'adaptation et Fonds pour l'adaptation).

Encadré 10. Cadre d'investissement de la Banque mondiale pour l'énergie propre et le développement

Premier pilier: Énergie au service du développement et accès des pauvres à l'énergie.

Les options énergétiques des pays à revenu intermédiaire sont notamment les suivantes: améliorer la gestion pour rendre les services de distribution plus efficaces; développer les échanges pour réduire les coûts; associer le secteur privé à la diminution des coûts; garantir la santé financière du secteur énergétique pour réaliser des investissements judicieux; réduire le déficit de financement par des réformes et par un accroissement des apports des institutions financières internationales et du secteur privé; recourir à des technologies évoluées pour atténuer les effets de la pollution de l'air et de l'eau, et améliorer l'efficacité au stade de l'utilisation finale; gérer la demande. Les solutions offertes aux pays à faible revenu en matière d'investissement dans le domaine énergétique sont notamment les suivantes: accroître le potentiel de production – grâce à des projets régionaux, notamment; accélérer les programmes d'électrification des foyers (avec ou sans raccordement au réseau); assurer l'accès à des combustibles propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage (grâce à une gestion durable des forêts et à des fourneaux de cuisine plus performants); approvisionner les écoles et les dispensaires en énergie; fournir des dispositifs d'éclairage modernes aux foyers dépourvus d'électricité. L'accent est mis sur l'exécution d'un plan d'action pour l'accès des pauvres à l'énergie en Afrique subsaharienne, en rappelant que l'énergie joue un rôle important dans la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté, et que le problème de l'accès se pose avec une acuité particulière en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Deuxième pilier: Politiques à prévoir et besoins financiers à satisfaire pour faciliter le passage à une économie à faible émission de carbone. Les coûts de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pourraient être abaissés grâce aux échanges internationaux de droits d'émission et à l'adoption des stratégies multigaz et multisecteurs, ce qui diminuerait les besoins de financement. Sachant que des technologies permettant de passer à une économie à faible émission de carbone sont déjà commercialisées, ou le seront bientôt, une telle transition exigerait des dizaines de milliards de dollars d'investissements supplémentaires par an dans le secteur de l'énergie, en particulier dans la production d'électricité. Même si l'on peut envisager de renforcer et d'étoffer les instruments actuels pour qu'ils contribuent davantage au développement du marché des technologies à haut rendement énergétique et des technologies énergétiques faisant appel à des sources renouvelables, il y a néanmoins des problèmes d'échelle dans le cas des mécanismes existants comme le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que des problèmes de continuité des marchés du carbone après 2012. Un marché du carbone viable est indispensable à la stabilité à long terme d'un cadre mondial comportant des responsabilités différenciées. Le marché du carbone pourrait ainsi être stimulé, les apports vers les pays en développement se chiffrant à plusieurs dizaines de milliards de dollars par an.

Troisième pilier: Investissements visant à réduire la vulnérabilité à la variabilité du climat et au risque climatique. Les pays pauvres subissent de manière disproportionnée les effets de la variabilité du climat. Selon des estimations, environ 300 millions de personnes sont touchées chaque année dans les pays en développement par des catastrophes liées au climat (sécheresses, inondations et tempêtes de vent) et ce nombre va croissant. Le fait de ne pas s'adapter aux risques liés aux changements climatiques mettrait en péril les avancées escomptées sur le plan du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des dizaines de milliards de dollars d'aide publique au développement et d'investissements financés à des conditions de faveur seront exposés chaque année aux risques climatiques, et il faudrait au moins un milliard de dollars par an pour protéger le portefeuille de projets de développement de la Banque mondiale contre les effets des changements climatiques. Dans le cas des investissements du secteur privé, les initiatives prises par ce secteur ont pâti du manque d'information sur la nature des risques et sur les solutions d'adaptation, et de l'insuffisance des instruments de répartition des risques tels que l'assurance.

C. Investissement et flux financiers

81. À la clôture du deuxième atelier organisé dans le cadre du Dialogue, les Parties ont demandé au secrétariat de fournir, avant le quatrième atelier, une analyse des investissements existants et prévus ainsi que des systèmes financiers relatifs à la mise en œuvre d'une action internationale efficace et appropriée face aux changements climatiques⁷. Les travaux correspondants ont été achevés en août 2007 et communiqués à l'occasion du Dialogue sous la forme d'un document de travail⁸.

82. L'analyse et l'évaluation des investissements et des flux financiers se sont fondées sur un horizon temporel allant jusqu'en 2030. Les besoins mondiaux en matière d'atténuation et d'adaptation ont été évalués à partir de différents scénarios de développement social et économique. Les travaux déjà réalisés ont été mis à profit dans toute la mesure possible, notamment les informations provenant du quatrième rapport d'évaluation, de l'AIE, du rapport Stern et d'autres publications. Les résultats de l'analyse ont donc été fonction des hypothèses envisagées dans les scénarios utilisés. Ces résultats donnent une idée des ressources financières supplémentaires requises et de l'évolution à prévoir dans les flux d'investissement jusqu'en 2030. Les principales conclusions qui se dégagent de l'analyse sont les suivantes:

a) Les mesures d'atténuation à prendre pour ramener en 2030 les émissions mondiales de GES à leurs niveaux actuels nécessitent d'ici là une augmentation des investissements et des flux financiers mondiaux de l'ordre de 200 à 210 milliards de dollars. Les réductions des émissions proviendraient surtout d'une amélioration de l'efficacité énergétique (le moyen le plus prometteur pour réduire les émissions de GES à court terme), d'une diminution de la part relative des combustibles fossiles dans l'approvisionnement énergétique au profit des énergies renouvelables, de l'énergie nucléaire et de l'hydroélectricité, et du déploiement à grande échelle des technologies de piégeage et de stockage du carbone;

b) Concernant l'adaptation, les flux financiers et les investissements additionnels nécessaires en 2030 se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Ces dépenses semblent élevées en valeur

⁷ À sa douzième session, la Conférence des Parties, agissant sur proposition de son président, a également approuvé la demande adressée au secrétariat (voir FCCC/CP/2006/5, par. 62).

⁸ Voir le document de travail 8 (2007) du Dialogue à l'adresse <http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/4048.php> (en anglais).

absolue, mais elles permettront en principe d'éviter que les changements climatiques n'aient des effets d'une ampleur bien plus considérable.

83. Les chiffres susmentionnés sont nettement supérieurs au montant du financement actuellement disponible au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto, mais restent relativement modiques en pourcentage du PIB et des investissements mondiaux en 2030 (soit 0,3 à 0,5 % et 1,1 à 1,7 %, respectivement). La plus grande part de l'effort mondial d'investissement reviendrait au secteur privé (86 % du total).

84. Une attention particulière doit être accordée à la situation des pays en développement, où se présenteront les plus grandes possibilités de réduire les émissions d'une façon financièrement avantageuse, et qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. Les flux d'investissement vers les pays en développement, estimés à 46 % environ du total requis en 2030, permettraient de réduire les émissions dans ces pays dans des proportions correspondant à 68 % environ des réductions à opérer dans le monde.

85. En envisageant des moyens de renforcer les flux financiers et les investissements pour faire face aux changements climatiques dans l'avenir, il convient de mettre l'accent sur le rôle des investissements du secteur privé, qui représentent la plus grande part des apports mondiaux (86 %). Les ressources de l'APD représentent moins de 1 % des investissements dans le monde, mais sa part dans l'investissement total est plus élevée dans certains pays tels que les PMA (6 %) et elle joue aussi un rôle important en drainant l'investissement dans des activités liées au changement climatique.

86. Les marchés du carbone, qui contribuent déjà grandement à infléchir les flux d'investissement privés, devraient être considérablement développés pour répondre à des besoins financiers et des besoins d'investissement additionnels. Les politiques nationales peuvent aider à réorienter les investissements et les flux financiers émanant d'investisseurs privés et publics vers des solutions plus avantageuses du point de vue du climat et à tirer le meilleur parti possible des fonds disponibles en répartissant les risques entre investisseurs privés et investisseurs publics. Des apports extérieurs supplémentaires seront nécessaires pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, en particulier, dans les secteurs qui dépendent des financements et investissements publics dans les pays en développement.

87. Si les fonds disponibles au titre du mécanisme financier de la Convention restent à leur niveau actuel et continuent de provenir principalement de contributions volontaires, ils ne suffiront pas pour financer les besoins prévus au titre de l'atténuation et de l'adaptation. Plusieurs autres options ont été suggérées afin de dégager d'autres sources de financement. Certaines pourraient procurer des recettes en rapport avec ces besoins supplémentaires.

88. L'application de mesures d'atténuation et d'adaptation nécessite des ressources financières et des conditions propices à l'investissement. Par des politiques et/ou des incitations appropriées, une part appréciable des investissements et des apports additionnels requis pourrait être financée au moyen des sources existantes. Cependant, le renforcement des investissements et des apports financiers nécessiterait une application stratégique des ressources disponibles en vue d'améliorer l'efficacité de la riposte. À cet égard, il serait bon d'envisager de combiner les solutions suivantes:

- a) Efforts visant à poursuivre l'exécution des engagements pris par les Parties visées à l'annexe II de la Convention concernant l'assistance financière à accorder aux pays en développement;
- b) Développement des marchés du carbone par de nouveaux engagements qui amplifient la demande et par d'éventuels mécanismes supplémentaires propres à stimuler l'offre;

c) Montée en puissance de nouvelles sources de financement additionnelles et prévisibles par différents moyens à déterminer;

d) Coordination des politiques à l'échelle internationale afin d'inciter le secteur privé et les pouvoirs publics à investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation, comme l'établissement de normes d'efficacité énergétique pour les appareils ménagers commercialisés sur le plan international, ou de normes pour des infrastructures résistantes au climat.

89. Plusieurs participants ont fait valoir qu'une aide financière des pays développés est nécessaire en vue de contribuer au renforcement de l'application de la Convention par les pays en développement. Ils ont aussi estimé que si le secteur privé joue, et continuera de jouer à l'avenir, un rôle déterminant dans cette aide, ce n'est pas la seule solution pour combler le décalage entre les ressources actuellement disponibles et les besoins futurs de financement et d'investissement. Des politiques et des incitations doivent être prévues pour diriger l'investissement privé vers les domaines où il fait le plus défaut. Les fonds publics joueront un rôle important, en particulier dans les domaines où le secteur privé peut hésiter à engager des ressources. Ils pourraient à cet égard servir à promouvoir le renforcement des capacités, l'adaptation et les travaux de recherche-développement sur de nouvelles technologies.

90. Certains participants ont affirmé qu'il fallait agir dès maintenant, avant que l'investissement à long terme ne soit «verrouillé» dans des technologies à forte émission de GES, accroissant de ce fait les coûts ultérieurs associés à la réduction des émissions. Des politiques nationales comme celles consistant à instaurer des normes d'efficacité énergétique sont considérées comme des instruments utiles, qui peuvent sensiblement contribuer à améliorer les flux de capitaux et d'investissements. Il a été jugé important de trouver des moyens de promouvoir de telles politiques et de renforcer la coordination internationale pour rendre celles-ci plus efficaces.

91. Plusieurs participants ont considéré que les marchés du carbone illustraient la façon dont les flux financiers et les investissements pouvaient être mobilisés au profit d'activités d'atténuation. D'autres ont estimé que la configuration des marchés futurs ne devait pas compromettre l'intégrité environnementale des efforts qui seraient faits à l'avenir pour réduire les émissions de GES.

Encadré 11. Réactions des spécialistes et du secteur privé aux conclusions des travaux du secrétariat sur l'investissement et les flux financiers

a) Les principales entraves à l'investissement du secteur privé sont notamment: le surcoût des technologies; des obstacles d'ordre comportemental, même lorsque l'investissement est économiquement fondé; la nécessité d'un cadre directif à long terme concernant les marchés du carbone qui soit suffisamment clair pour les investisseurs privés; et la nécessité d'une réglementation appropriée sur le plan national;

b) Le processus intergouvernemental peut stimuler et améliorer les possibilités d'investissement en jouant un rôle de relais, qu'il s'agisse d'abaisser le coût supplémentaire des technologies, d'atténuer les risques que courent les investisseurs ou de faire en sorte que les gouvernements prennent les engagements voulus en vue d'élargir le marché. Les mécanismes fondés sur le marché peuvent permettre des réductions d'un bon rapport coût-efficacité et contribuer au développement des pays en développement. De nouvelles institutions doivent être créées dans l'optique des tâches à accomplir, notamment le maintien d'un prix du carbone suffisamment stable pour soutenir le niveau d'investissement requis. Des initiatives doivent aussi être prises au niveau national pour compléter l'action intergouvernementale;

c) De nouveaux produits pourraient être créés pour aider à financer les pertes dues aux effets des changements climatiques, du type des obligations catastrophe ou des instruments de microassurance. Le Fonds d'assurance catastrophe dans les Caraïbes – un bon exemple de partenariat public-privé entre des compagnies d'assurances, les gouvernements de pays des Caraïbes et la Banque mondiale – permet l'acheminement rapide de capitaux vers les pays touchés par une catastrophe naturelle;

d) Si les besoins d'adaptation ne sont pas pris en compte, les objectifs de développement seront plus difficiles à atteindre. L'aide publique au développement et le financement assorti de conditions bilatérales pourraient jouer un rôle plus important dans la création d'un cadre propice à l'investissement privé dans ce secteur.

92. Quelques idées ont été avancées pour trouver de nouvelles sources de financement: fixation d'un prix international du carbone; imposition d'une taxe sur les émissions provenant des Parties visées à l'annexe I de la Convention de manière à financer des activités d'adaptation au titre de la Convention, en complément du Fonds pour l'adaptation relevant du Protocole de Kyoto; nouveau mécanisme de financement destiné à faciliter l'accès aux énergies propres; conversion des créances en faveur de l'emploi d'énergies renouvelables; et nouveaux instruments pour mobiliser des financements en dehors du processus découlant de la Convention.

93. Certains participants ont jugé souhaitable de mieux comprendre les synergies entre les flux financiers et les investissements destinés à l'atténuation et à l'adaptation, et d'examiner de façon plus approfondie les besoins d'adaptation. Ils ont recommandé que le coût des dommages dus aux effets néfastes des changements climatiques soit pris en considération lorsque l'on envisage des investissements et des apports de capitaux en faveur de l'adaptation. Sur la question de l'adaptation, les participants ont noté également que, même si les coûts connexes sont liés au développement, il ne s'agit pas toujours uniquement de coûts de développement. Selon un des avis exprimés, la protection des investissements contre le risque d'impact climatique ne devrait pas être la seule solution préconisée en vue de financer l'adaptation. Enfin, certains participants ont estimé que le rôle du processus découlant de la Convention comme catalyseur de flux financiers et d'investissements supplémentaires devait être examiné plus avant.
